

AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 12

décembre 2003

DES PROGRÈS À SUN CITY

Le Processus de Kimberley devient plus mordant

Le Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley (SCPK) a subi plusieurs modifications au cours de la réunion plénière tenue à Sun City, en Afrique du Sud, du 29 au 31 octobre. Les progrès réalisés en matière de surveillance ont constitué le changement le plus décisif. Le document original du SCPK ne sanctionnait les visites de surveillance que dans les cas d'« indications crédibles de non-conformité marquée » aux normes adoptées. Les ONG affirmaient depuis longtemps qu'une telle approche rendait, en réalité, le SCPK impuissant, une position appuyée par l'influent US General Accounting Office, un organisme de surveillance du Congrès des États-Unis.

Les ONG militaient depuis longtemps en faveur d'une surveillance périodique indépendante de tous les mécanismes de contrôle nationaux, tandis que pour leur part, les gouvernements qui étaient en faveur d'une démarche périodique parlaient d'un « mécanisme d'évaluation par les pairs ». Une mission d'examen spéciale en République centrafricaine, entreprise en juin 2003 après un coup d'État dans le pays, réunissait trois représentants du gouvernement, un de l'industrie et un des ONG. Le processus et ses résultats ont satisfait tous les intéressés, y compris le gouvernement de la République centrafricaine qui, en rétrospective, a considéré l'intervention comme une opération de renforcement des capacités. En octobre, peu avant la réunion à Sun City, des ONG, le World Diamond Council et le gouvernement d'Israël ont proposé une approche à l'égard de la surveillance qui pourraient englober tous les membres du SCPK dans un délai de trois ans, mais qui enverrait des missions seulement dans les pays qui accepteraient d'en recevoir une. L'objectif était de démontrer que la surveillance périodique ne devrait pas être source d'antagonismes et que les pays qui connaissent des problèmes pourraient tout de même être traités en vertu de la clause des « indications crédibles de non-conformité marquée ».

Une version de cette entente a été acceptée lors de la plénière de Sun City, plusieurs pays se portant spontanément « volontaires » : la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Liban et l'Île Maurice. L'on s'attend à ce que d'autres pays leur emboîtent le pas dans les semaines à venir. Bien qu'il ne s'agisse pas du système obligatoire privilégié par les ONG, la nouvelle approche devrait accroître la confiance accordée au concept de base de la surveillance, et l'on s'attend à ce que tous les gouvernements indiquent s'ils inviteront ou non une mission d'examen dans les deux prochaines années. Ceux qui ne se porteront pas volontaires attireront d'autant plus l'attention.

Statistiques problématiques

Les rapports statistiques demeurent problématiques au sein du SCPK. Sans statistiques périodiques, exactes et comparatives sur le commerce et la production, le système de certification sera incapable de repérer les anomalies qui ont permis la multiplication des diamants de guerre au cours des 10 dernières années. On a reconnu que la production de statistiques est un élément fondamental de la conformité au système et plusieurs gouvernements ont été publiquement mis dans l'embarras en raison de leurs déclarations tardives et incomplètes. On prévoit une réduction des délais dans les mois qui viennent, bien que cela demeure une question délicate. D'autres problèmes sont liés à des interprétations différentes des codes harmonisés de l'Organisation mondiale des douanes et aux valeurs différentes accordées par les exportateurs et les importateurs à un même lot de diamants.

Au cours de la réunion de Sun City, plusieurs nouveaux participants ont été admis au sein du SCPK – le Brésil, la Roumanie, le Togo et le Liban – ce qui a porté à 45 le nombre total des États, sans compter la Communauté européenne. Vingt autres pays ont manifesté leur intérêt à se joindre au SCPK, lorsque leurs lois et règlements seront en place.

L'Afrique du Sud préside le Processus de Kimberley depuis la première réunion, tenue à Kimberley, en Afrique du Sud, en mai 2000. À compter du 1^{er} janvier 2004, le Canada assumera la présidence et la Russie, la vice-présidence.

AUTRES FACETTES

Autres facettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication du Projet sur les diamants et la sécurité humaine. Les points de vue exprimés dans *Autres facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui du Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de l'Agence canadienne de développement international, du Department for International Development, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, du Centre de recherches pour le développement international, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, Development Cooperation Ireland, du Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, de World Vision Canada et d'autres.

Pour communiquer avec *Autres facettes*, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario, K1N 7Z2 Canada; courriel : info@pacweb.org; www.pacweb.org
ISSN : 1496-7502

LA CPI CIBLE LES DIAMANTS DE GUERRE

La Cour pénale internationale (CPI) a annoncé qu'elle enquêtera sur les sociétés soupçonnées de faire le commerce des diamants de guerre en provenance de la République démocratique du Congo (RDC). Le procureur en chef Luis Moreno Ocampo a dit que les enquêtes pourraient s'étendre pour toucher jusqu'à 29 pays. « Si l'on n'arrête pas le flux de l'argent, les meurtres ne cesseront pas à Ituri », a dit M. Ocampo au sujet de la région du nord-est de la RDC, où l'on estime que 50 000 personnes sont mortes depuis 1999. Parlant des sociétés étrangères qui ont acheté des diamants de guerre, M. Ocampo a dit : « Si elles ont reçu des diamants sachant que les personnes qui les leur faisaient parvenir les obtenaient en profitant du génocide, elles pourraient bien être complices du crime. » En tout, plus de trois millions de personnes sont mortes en raison, directement ou indirectement, de la guerre qui secoue la RDC depuis le milieu des années 1990. La CPI a été créée en 1998 et est devenue opérationnelle en juillet 2002. Il s'agit de la toute première cour pénale internationale permanente, créée en vertu d'un traité, pour promouvoir la règle de droit et faire en sorte que les crimes internationaux les plus graves ne demeurent pas impunis.

Veille Médias

L'édition du septembre 2003 de *The Ecologist* consacrait un article-vedette aux Bochiman du Kalahri et à leur expulsion du parc national *Central Kalahari Game Reserve* par le gouvernement du Botswana. Le gouvernement prétend que la réserve de chasse a été créée avec des objectifs de conservation et que les Bochiman – plus correctement connus sous le nom de Basarwas – constituent une menace pour les animaux de la réserve. Le gouvernement dit qu'il en coûte trop cher pour fournir des services aux Basarwas et qu'ils devraient vivre « là où les services sont offerts ». Aujourd'hui, il ne reste que quelques familles dans la région alors qu'on en estimait le nombre à 2 000 il y a quelques années. Une ONG internationale, **Survival International**, lutte contre cette expulsion depuis plusieurs années, alléguant qu'on vide les terres dans le but de permettre l'extraction de diamants. *The Ecologist* présentait des cartes qui montrent que de nouvelles concessions de prospection de diamants, comprenant une grande partie de la réserve de chasse, ont été vendues par le gouvernement à **BHP Billiton World Exploration Inc.**, à **De Beers Prospecting Botswana** et à une société canadienne, **Motapa Diamonds Inc.**, depuis l'expulsion des Basarwas, en 2002. Les textes sur les Basarwas étaient accompagnés d'un article de six pages sur les diamants et De Beers, par Janine Roberts, auteure de *Glitter & Greed: The Secret World of the Diamond Cartel*. De Beers est particulièrement prise à parti, alors que BHP Billiton, qui possède des concessions beaucoup plus importantes dans la réserve, est tout juste mentionnée. La couverture de *The Ecologist* de septembre porte le gros titre « Dying for De Beers » (Mourir pour De Beers) et montre un gros diamant dégouttant de sang. Peut-être cela se rapporte-t-il à la campagne sur les diamants de guerre, bien que cette question ne soit qu'effleurée. Il y a eu un échange de lettres entre les avocats de De Beers et ceux de Survival International.

Quelques paroles déplacées du premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, **Stephen Kakfwi**, après un discours à New York, en septembre, ont causé un remous dans les médias concernant le « présumé commerce des diamants sales ». M. Kakfwi a accusé **De Beers** de faire affaire avec des groupes de guérilla. Le *Globe and Mail* a rapporté les commentaires controversés, citant les propos de **Bernard Taylor**, de **PAC**, qui a précisé que De Beers avait cessé d'acheter des diamants sur le marché mondial plus de trois ans auparavant. La rétractation et les excuses de M. Kakfwi envers De Beers ont été rapportées par le *Globe* trois jours plus tard. Mais les médias locaux des T.N.-O. ont repris l'anecdote et, bien que reconnaissant que De Beers avait changé ses méthodes d'achat, entendaient fouiller les pratiques du passé. L'intérêt porté aux pratiques d'achat de De Beers coïncidait avec les négociations entre le gouvernement des T.N.-O. et De Beers portant sur la mine de diamants de Snap Lake. L'enjeu que représentait la taille et le polissage des diamants dans les T.N.-O. mêmes, plutôt qu'à l'étranger, suscitait des frictions dans les négociations. Depuis, De Beers a reçu l'accord de principe du gouvernement pour lancer les opérations minières.

The Associated Press a rapporté en novembre qu'**Abdel Qadir Mamour**, un clergé musulman sénégalais déporté d'Italie, avait affirmé au journal *Asharq Al-Awsat*, de Londres, qu'il avait eu des rencontres avec **Ousama Ben Laden** au Soudan en 1993-1996 et que celui-ci lui avait versé de l'argent pour financer son commerce de diamants entre l'Afrique et la Belgique.

Le 4 décembre, le *Guardian* a révélé qu'un rapport confidentiel de l'ONU avait accusé le Rwanda, l'Ouganda et des éléments au sein du nouveau gouvernement de transition du Congo de continuer à armer des milices afin de conserver leur emprise sur les riches gisements de diamants et d'or du Congo. Le document, qui ferait partie d'un rapport plus long (voir l'article en page 3), a été envoyé à titre privé au SGNU en raison des « document hautement délicats » qu'il contient.

CHARLES TAYLOR CONTINUE D'ÉCHAPPER À LA JUSTICE

Interpol lance une « Notice rouge ».

Le président destitué du Libéria, Charles Taylor, continue de vivre dans le luxe avec des douzaines de membres de sa famille et de son réseau pendant que les Libériens commencent à réparer les dégâts causés par presque 15 années de guerre. Taylor, qui a ouvert les hostilités en 1989 et est devenu président en 1997, a été forcé de démissionner en août 2003 en raison des pressions diplomatiques internationales conjuguées à la destruction imminente de Monrovia par les forces rebelles qui entouraient la capitale. Le refuge offert à Taylor par le Nigeria à la suite de sa mise en accusation par le Tribunal spécial en Sierra Leone constitue un volet de l'accord de paix conclu par l'entremise du Nigeria. Durant la plupart des années 1990, Taylor a appuyé le Front révolutionnaire uni de la Sierra Leone, qui a financé une guerre de terreur contre les civils, menant à des dizaines de milliers de morts et mutilant des milliers d'autres personnes pour la vie. Les groupes d'experts des Nations Unies ont rapporté que Taylor fournissait des armes au FRU en échange de diamants, contrevenant à plusieurs sanctions des Nations Unies et répandant la guerre au-delà de la Sierra Leone, jusqu'en Guinée et en Côte d'Ivoire. Le Nigeria, qui est un membre du Comité de gestion du Tribunal spécial, subit de plus en plus de pressions pour livrer Taylor. Le procureur du Tribunal, David Carne, a dit en octobre que l'actuelle mission de paix des Nations Unies au Libéria, qui sera bientôt la plus imposante mission dans le monde, « échouera en bout de ligne si Charles Taylor n'est pas traduit en justice ». Taylor fait face à 17 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. « Taylor n'arrêtera tout simplement pas tant qu'il ne sera pas livré », d'ajouter M. Crane.

Entre-temps, en novembre, le président des États-Unis, George Bush, faisait adopter un projet de loi approuvant une série de mesures d'aide s'élevant à 87 milliards de dollars pour l'Irak et l'Afghanistan, y compris une récompense pour des renseignements menant à la capture d'un « accusé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone ». Le Nigeria a vivement réagi, alléguant que cette offre, qu'on présumait viser Charles Taylor, frisait le terrorisme parrainé par l'État. La porte-parole du département d'État des États-Unis, Susan Pittman, a vigoureusement nié l'accusation. « Nous nous opposons fermement à toute intervention violente ou illégale contre les autorités nigérianes visant à s'emparer de Charles Taylor, a-t-elle dit. L'arrestation des accusés devrait être faite par les autorités compétentes. »

Les sites web et les bavardoirs fréquentés par des mercenaires et des compagnies militaires privées ont donné lieu à de longues discussions au sujet de cette récompense, un peu dérisoire comparée au paiement de 30 millions de dollars autorisés par le Secrétaire d'État, Colin Powell, en juillet, pour les tuyaux qui ont mené à la mort de Uday et Qusay Hussein, en Irak. Une prime de 25 millions de dollars est toujours offerte pour Saddam Hussein.

Le 25 novembre, le président nigérian Obasanjo a adouci sa position en ce qui concerne Charles Taylor, affirmant qu'il pourrait livrer Taylor pour qu'il fasse face aux accusations de crimes de guerre si le gouvernement intérimaire actuel du Libéria en faisait la demande.

Le 4 décembre, à la demande du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Interpol a lancé une Notice rouge visant Charles Taylor, conformément à un accord de coopération entre Interpol et le Tribunal. Une « Notice rouge » n'est pas un mandat d'arrêt mais les services de police nationaux peuvent l'utiliser pour procéder à une arrestation provisoire. Il a été affiché sur le site web d'Interpol avec une photo de M. Taylor en tenue de ville, accompagné d'un avis selon lequel il « pourrait être dangereux ».

GRUPE D'EXPERTS SUR LE CONGO : RAPPORT FINAL

Certaines questions demeurent

À la fin d'octobre, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo remettait son rapport final au Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Le rapport consacrait près de la moitié de son contenu à l'explication de ce que le groupe avait fait comme suivi par rapport aux nombreuses sociétés nommées dans le rapport précédent. Certaines avaient été accusées de ne pas respecter les sanctions et d'autres, de contrevenir aux principes directeurs établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le comportement des sociétés multinationales. La publication de ce rapport avait été suivie d'une réaction vive et négative, en partie parce que beaucoup des sociétés nommées n'avaient été accusées d'aucune infraction particulière. Il en va de même pour le deuxième rapport. Alors que Anglo American, Barclays Bank et d'autres sociétés ont été retirées de la liste des contrevenants aux principes directeurs de l'OCDE – sans explication – De Beers et une série d'autres petites sociétés figurent sur la nouvelle liste : « Unresolved Cases Referred to NCP for Updating or Investigation ». Le sigle PCN (NCP) fait référence aux points de contact nationaux responsables de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dans les pays membres. Le texte du rapport ne fournit aucun détail sur ce qui doit faire l'objet d'une enquête.

Le rapport affirme que l'exploitation illégale des diamants et de l'or « demeure l'une des principales sources de financement des groupes qui tentent de perpétuer le conflit, en particulier dans les régions de l'est et du nord-est de la RDC » et que les importations illégales d'armes se poursuivent. Il recommande le démantèlement des grandes entreprises d'exploitation minière détenues par l'État, telles que Gécamines et la MIBA; « ces entités d'une inefficacité flagrante constituent traditionnellement les véhicules par lesquels les richesses tirées des ressources congolaises ont été détournées de leurs propriétaires légitimes, à savoir le peuple congolais. » Le rapport demande aussi qu'on mette en œuvre en RDC l'initiative « Publiez ce que vous payez », mise en avant par des ONG, y compris l'entière divulgation publique par les sociétés d'exploitation de ressources naturelles, nationales et étrangères, de toutes les sommes qu'elles versent au gouvernement. Il demande aussi la divulgation par les gouvernements (central aussi bien que provinciaux/de district) des recettes qu'ils reçoivent des sociétés et de la façon dont ces sommes ont été utilisées. Le rapport est disponible à

<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=S/2003/1027>.

LIVRES

Madeline Drohan, *Making a Killing: How and Why Corporations Use Armed Force to Do Business*, Random House Canada, 2003, 376 pages, 37,95 \$ CAD.

Depuis l'époque coloniale, en passant par la période de l'indépendance et jusqu'à aujourd'hui, les sociétés ont tiré parti d'un recours agressif aux forces armées pour prendre de l'expansion et protéger leurs entreprises commerciales partout sur le continent africain – et, dans de nombreux cas, elles protégeaient des entreprises d'exploitation des ressources naturelles. *Making a Killing* raconte l'histoire d'aventuriers coloniaux, de chefs de réseaux d'espionnage de la guerre froide, de mercenaires contemporains et de dirigeants d'entreprises complices qui, en soutenant directement des groupes armés ou par l'entremise d'ententes spéciales avec les armées ou les forces policières nationales, ont fait en sorte de protéger les intérêts des sociétés. De Cecil Rhodes, en Afrique du Sud, à l'Union Minière, à Katanga, et à Rakesh Saxena, en Sierra Leone, M^{me} Drohan raconte les intrigues, les machinations et les ententes légales et semi-légales entre des représentants d'entreprises, des gouvernements et des financiers qui décident que « le recours aux forces armées n'est qu'une autre façon de faire des affaires ». Elle décrit aussi le travail des organisations de la société civile qui dénoncent au grand jour la mauvaise conduite de certaines sociétés et militent en faveur de nouvelles règles mondiales.

L'intérêt porté par M^{me} Drohan aux sociétés qui mêlent leur quête de profits avec une certaine forme de force armée est né lorsqu'elle enquêtait sur les présumés liens entre DiamondWorks, une société théoriquement canadienne, et un groupe de mercenaires de l'Afrique, connu sous le nom de Executive Outcomes. Cette recherche fonde un des chapitres du livre. Certaines parties de cette histoire se trouvent aussi dans le rapport publié par PAC en 2000, *Le cœur du problème : La Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*. PAC concluait que : « Bien qu'il soit raisonnable de s'attendre que les entreprises minières assurent la *sécurité* des lieux où se déroulent leurs activités, il est déraisonnable de s'attendre qu'elles en fassent davantage. Elles ne devraient pas non plus faire de telles offres. »

La lecture de *Making a Killing* est fascinante – et montre que la réalité est plus étrange (et plus sombre et plus sinistre) que la fiction. Dans une large mesure, le livre se lit comme un roman d'aventure – avec d'éloquents descriptions de visites à des lieux d'extraction et de rencontres avec des fonctionnaires ou des financiers prêts à investir dans des entreprises douteuses. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un roman où les bons finissent par gagner. Des vies sont enlevées, des gouvernements sont renversés, des économies sont détruites à cause des actes sans scrupules de certains citoyens corporatifs. Le titre du chapitre final est révélateur : « Parfaitement légal, parfaitement immoral. »

S.I.

Jeffrey Lee, *Dog Days*, Bantam, Londres, 2002, 6,99 £

La couverture de *Dog Days* affiche une citation tirée de l'*Independent on Sunday* : « Parfois, une œuvre de fiction peut révéler la vérité. C'est le cas de Dog Days... » La vérité que révèle l'auteur, cependant, n'est pas expliquée. *Dog Days* porte sur l'enquête d'un journaliste à la recherche du meurtrier d'un travailleur d'une ONG dans un pays fictif ravagé par la guerre, appelé « Upper Guinea » et sa capitale, « Freeville », où les gens boivent de la bière « Bright Star » et où les étrangers fréquentent l'hôtel « Cape Atlantic ». Il n'est pas trop difficile de deviner de quel endroit il s'agit. L'auteur, un journaliste né en Afrique du Sud, a des choses incisives à dire au sujet de ses confrères : « Ces envahisseurs inspirés n'avaient pas le moindre intérêt pour l'endroit où ils se trouvaient. Certains ne savaient même pas où ils étaient. Les seules guerres à les intéresser étaient les guerres de cotes de popularité. » Dommage, alors, que Lee n'ait pas mieux dissimulé ses propres lieux, parce que lui aussi semble porter peu d'intérêt à ce qui se passe là où il est. Les Africains qu'il décrit sont soit des bouffons (« des Krios en haut-de forme ») ou des bouchers, et bien qu'il y ait des diamants en abondance, la guerre qu'il décrit ne trouve aucune explication, si ce n'est une ambiance générale de meurtres et de chaos, prétendument causée par une attaque militaire menée par des commerçants de diamants libanais contre une tribu appelée Moro – « pour une raison obscure ». N'achetez pas ce livre.

I.S.

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DE L'ONU SUR LE LIBÉRIA

Prolongation de l'embargo sur les diamants

Le Groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Libéria a remis son rapport au secrétaire général, Kofi Annan, à la fin d'octobre. Au cours du mandat du Groupe d'experts, le Libéria a connu plusieurs changements importants, dont le départ du président Charles Taylor et de son gouvernement, et l'arrivée de la force de maintien de la paix de l'Afrique de l'Ouest, l'ECOMIL.

Le rapport décrit la dernière tentative désespérée de Charles Taylor pour importer des armes, malgré l'embargo des Nations Unies. Le soir du 6 août, moins d'une semaine avant que Taylor ne soit forcé de quitter son bureau, un Boeing 707 atterrissait à Roberts Field venant de Syrte, en Libye, et transportant entre 20 et 40 tonnes d'armes en provenance de la Serbie. Le ministre de la Défense, Daniel Chea, s'est rendu à l'aéroport pour recevoir les armes, mais les troupes de l'ECOMIL l'en ont empêché.

Le rapport précise que des diamants du Libéria continuent d'être écoulés sur le marché international, malgré l'embargo des Nations Unies et malgré la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) dans les pays voisins. Selon le rapport, la plupart des diamants sont acheminés par Freetown ou Conakry, ou vont directement du Libéria aux marchés de l'Europe. Le rapport estime le potentiel de production de diamants des comtés du haut et du bas Lofa au montant surprenant de 10 millions de dollars US par mois. Cela donnerait une capacité de production annuelle, n'utilisant que les méthodes d'extraction rudimentaires, de 100 millions de dollars par année, un chiffre au moins 10 fois plus élevé que ce qu'on alloue généralement à l'ensemble de la capacité de production de diamants du Libéria, et beaucoup plus élevé que ce qui est actuellement exporté de la Sierra Leone.

Le rapport du Groupe d'experts recommande que l'embargo du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les diamants soit maintenu jusqu'à ce qu'un système de certification étroitement surveillé et reconnu internationalement, puisse être mis en œuvre efficacement sous supervision internationale. Le rapport est disponible à <http://www.un.org/french/docs/sc/commites/Liberia2/LibSelFren.htm>.

MESURES DE RÉPRESSION CONTRE LES DIAMANTS RUSSES?

Deux importantes arrestations, en octobre, donnent à croire que le gouvernement de la Russie pourrait sévir contre la contrebande de diamants et qu'il commence maintenant à appliquer les lois dont il faisait fi auparavant. Avraham « Bumi » Traub, vice-président du Israel Diamond Exchange, a été arrêté en Hongrie par l'Interpol en raison d'un mandat émis à la demande des autorités russes. On suspectait M. Traub, qui possède les citoyennetés israélienne et russe, de faire sortir des diamants de la Russie en contrebande, selon les autorités hongroises. Lors d'un incident distinct, on a arrêté un citoyen ukrainien à Bryansk, près de la frontière entre la Russie et l'Ukraine, qui était en possession de sept kilogrammes de diamants, d'une valeur présumée de 3,8 millions de dollars US. Pendant des années, des diamants russes sont sortis du pays sous le manteau, malgré des contrats qui limitaient effectivement les exportations en direction de De Beers et du grand commerçant de diamants d'Israël, Lev Leviev. Certains commerçants de diamants israéliens, cependant, peuvent depuis longtemps obtenir des paquets officiels par l'entremise de contacts personnels avec des fonctionnaires et des relations d'affaires russes. De tels diamants ont souvent passé pour des diamants africains avant de se retrouver dans le commerce légal. On estime que la Russie produit annuellement pour 1,5 milliard de dollars US de diamants bruts. On n'en connaît pas la valeur précise, cependant, puisque selon la loi russe, les statistiques sur les diamants sont un secret d'État.

LES MULTINATIONALES DANS LES ZONES SUJETTES AUX CONFLITS

Dans un nouveau rapport, **International Alert** présente le *Système de certification du Processus de Kimberley* comme un exemple d'instrument de réglementation pour influencer sur les activités des multinationales dans les zones de conflit. *Transnational Corporations in Conflict Prone Zones: Public Policy Responses and a Framework for Action* reconnaît que les activités du secteur privé – le commerce et les affaires autant licites qu'illicites – sont un facteur d'influence important en ce qui a trait à la forme et à

l'intensité de nombreux conflits. Le rapport mise sur les « analyses de rentabilisation » et les obligations en vertu des politiques publiques pour minimiser les impacts négatifs des sociétés qui exercent leurs activités dans les zones sujettes aux conflits et pour maximiser la contribution des sociétés à la consolidation de la paix. Le rapport fait progresser le débat sur la responsabilité sociale des entreprises, cernant le rôle des multinationales, des organisations multilatérales et des gouvernements pour promouvoir la sensibilisation des entreprises aux conflits, dans les pays sujets aux conflits. Le rapport est disponible à <http://www.international-alert.org/publications.htm#business>.

DISCOURS DE M. CLINTON À ANVERS Rappels maladroits

L'ancien président des États-Unis, Bill Clinton, était le conférencier d'honneur lors du dîner de gala de la Conférence d'Anvers, en novembre, organisé par le Diamond High Council de Belgique. Contrairement au discours d'Al Gore à la même rencontre, en 2002, le discours de M. Clinton n'y est pas allé de main morte puisque celui-ci a parlé directement des problèmes concernant les diamants de guerre.

« Nous savons maintenant que les diamants ont été utilisés par les terroristes pour financer leurs opérations et pour se soustraire aux sanctions financières ciblées liées au blanchiment d'argent », a-t-il dit. Le thème sous-jacent de son discours était la responsabilité à l'égard de ses actes et la concertation dans le monde politique en perpétuel changement. M. Clinton a plusieurs fois fait référence à la dévastation causée par les diamants illicites et les diamants de guerre. Il a parlé du besoin d'agir en République démocratique du Congo et a fait l'éloge du travail des ONG qui ont mis au jour la question des diamants de guerre. Il a aussi félicité l'industrie, qui s'est regroupée et s'est unie aux gouvernements et à la société civile pour lancer le Processus de Kimberley. L'ancien président savait peut-être qu'il s'adressait à des personnes assises à des tables commanditées par des sociétés de diamants que les rapports des Nations Unies ont dénoncées pour leur commerce de diamants illicites et de diamants de guerre.

Malgré les mentions de M. Clinton concernant les diamants de guerre et le Processus de Kimberley, la conférence a porté surtout sur l'image de marque et la commercialisation des diamants.